



FICHE DE PROFIL TYPE DU SERVICE CIVIQUE AU DISTRICT DE L'ORNE DE FOOTBALL



- ☆ Fille ou garçon (une attention particulière est apportée aux jeunes filles candidates)
- ☆ Agé de 18 à 25 ans
- ☆ Titulaire ou en cours d'acquisition du permis de conduire

La mobilité est un critère incontournable.

Le service civique peut être mobilisé sur tout le département, certaines missions ou réunions peuvent se terminer assez tard le soir.

PARCOURS SPORTIF/JOUEUR

Les clubs qui proposent au District des jeunes au profil de recrue sportive ne seront pas retenus.

- ☆ Le niveau de jeu n'est pas un critère de choix.
- ☆ Avoir une expérience dans l'accompagnement d'équipes jeunes est un plus ainsi que d'avoir une bonne connaissance du sport en général.
- ☆ Une bonne connaissance de l'activité est importante, de même que connaître les institutions du foot et le monde associatif.

PARCOURS SCOLAIRE/PROFESSIONNEL

- ☆ Pas de conditions de diplômes.
- ☆ Le service civique est compatible avec :
 - Un statut d'étudiant (si le nombre d'heures de cours n'est pas trop important – redoublant de préférence)
 - Un statut de demandeur d'emploi : cependant le versement des allocations chômage est suspendu pendant la durée de la mission
 - Un emploi salarié à temps partiel

DISPONIBILITE

Le service civique correspond à un engagement soutenu d'au minimum 24h/semaine pouvant être lissées sur toute l'année. Sous réserve de respecter cela, il n'est pas interdit d'exercer une autre activité. Environ $\frac{1}{4}$ des activités sont faites pour le District et $\frac{3}{4}$ pour le club.

La présence le mercredi et le samedi sur les moments de fonctionnement de l'Ecole de Foot est obligatoire. D'autres moments d'activités doivent être envisagés pour faire au moins 24h/semaine. La mise à disposition sur les actions du District est prioritaire à celle du club.

POUR ETRE SERVICE CIVIQUE IL FAUT...

Être disponible.

Être motivé, passionné par le football et l'accompagnement de jeunes de 6 à 12 ans.

Le jeune est engagé pour rendre service au District et à son club sur une mission de 8 mois d'Octobre à Juin.

Il doit donc avoir une attitude irréprochable sur et en dehors du terrain.

Cette fiche correspond à un ensemble de critères types. Tous ne sont donc pas obligatoires pour assurer la mission de service civique.

Le District reste décisionnaire dans le choix de ces volontaires.